



SAINT ESTÈVE
JANSON

Inscription Noël



La fin de l'année 2023 approche à grands pas, il est temps pour nous d'organiser la distribution des cadeaux et colis destinés aux enfants et aux Anciens, qui aura lieu le dimanche 3 décembre 2023.

Si vous répondez aux critères d'attribution et que vous souhaitez bénéficier de votre cadeau de Noël, **vous devez obligatoirement** vous inscrire entre le 1^{er} et le 30 septembre via le coupon-réponse ci-dessous.

Petit rappel des critères d'attribution :

JOUETS DE NOEL	Offerts aux enfants jusqu'à 7 ans inclus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Offert aux habitants de la commune au moment de l'inscription. La commission culture/animation est chargée de veiller à l'attribution des jouets ou colis
COLIS DE NOEL	Offerts aux seniors à partir de 65 ans dans l'année	<ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à une inscription volontaire entre le 1^{er} et le 30 septembre de chaque année ○ Retrait des cadeaux le jour de la fête de Noël au plus tard dans la semaine suivante. Les cadeaux ou jouets non récupérés seront donnés à une œuvre caritative.



Coupon réponse "Noël"

A retourner en mairie avant le samedi 30 septembre 2023

NOM PRENOM	AGE

Les données collectées dans ce formulaire d'inscription par le **service animation de la Mairie de Saint-Estève-Janson** sont enregistrées dans un fichier informatisé pour valider votre inscription à la distribution des colis ou des cadeaux de Noël.

Par cette inscription **vous consentez** à nous transmettre vos données qui sont à destination du service animation de la Mairie de Saint-Estève-Janson.

Le service animation **ne transfère à aucun tiers vos données.**

Vos données sont conservées jusqu'à l'organisation de la distribution et sont par la suite anonymisées à des fins statistiques.

En vertu du règlement RGPD 2016/679 et de la loi n°78-17 modifiée dite Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits en contactant :

1° Par courrier postal :

DPO

Mairie de Saint-Estève-Janson

86 Boulevard des Ecoles

13610 Saint-Estève-Janson>

2° Par adresse électronique

dpo@saint-esteve-janson.com

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL)